

Les politiques contraints de se positionner sur la laïcité

Affirmation de l'islam et crispations identitaires conduisent les partis à une réflexion sur la place des religions

Analyse

Oubliée, la laïcité positive théorisée par le président de la République, Nicolas Sarkozy, au début de son quinquennat ! Alors que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, fondement de la laïcité à la française, a fêté son 105^e anniversaire le 9 décembre, la « défense de la laïcité » n'a jamais été autant invoquée dans les débats politiques ou devant les tribunaux.

Mardi 14 décembre, le PS convoque des « Rencontres de la laïcité » pour « se mettre au clair » sur la question. Dans une ode à la laïcité « précieuse, orgueilleuse, glorieuse », Jean-Louis Borloo, président du Parti radical, en a fait le sujet central de son discours lors du « dîner de la République », organisé le jour anniversaire de la loi de 1905. Le FN a décidé quant à lui d'ériger ce principe en thème de campagne pour l'élection présidentielle. Il pourrait en entraîner d'autres dans son sillage.

Les discours, à droite comme à gauche, et la multiplication des incidents liés à l'expression d'une croyance religieuse, attestent d'une crispation de l'opinion publique et des institutions sur ce sujet. L'affirmation de l'islam dans la société française, vécue par beaucoup comme un des ratés de l'intégration, et la montée des communautarismes sont en grande partie à l'origine de cette résurgence et nourrissent les inquiétudes. Au risque d'une certaine confusion.

Derniers exemples en date : lundi 13 décembre, le jugement du conseil des prud'hommes de Mantes-la-Jolie (Yvelines) a validé le licenciement d'une femme voilée. Symptomatique des interrogations actuelles, cette position va à l'encontre d'une délibération de la Haute Autorité de lutte contre les



OLISLAEGER

discriminations et pour l'égalité (Halde), qui met régulièrement en avant la défense de la liberté religieuse.

Dans la foulée de ce jugement, le député socialiste Manuel Valls a promis un texte de loi pour combler le vide juridique que cette affaire a, selon lui, soulevé. Le même jour, le tribunal de police de Nantes a annulé le procès-verbal d'une femme qui conduisait vêtue d'un voile intégral. Depuis, la loi interdisant cette tenue sur la voie publique a été promulguée. A l'avenir, faudra-t-il considérer une voiture comme un espace public ou privé ?, s'interrogent déjà des juristes.

Mais si l'islam est en première ligne, les autres religions, par rico-

chet, sont aussi parfois visées. Le 6 décembre, le tribunal administratif d'Amiens a interdit l'installation par la mairie d'une crèche de Noël sur la place d'un village, au nom de la laïcité ; le 8, à l'occasion de la fête des Lumières à Lyon, le quotidien gratuit *20 minutes* a renoncé à publier une publicité payée par le diocèse : ce dernier y rappelait l'origine religieuse de la fête, organisée le jour de l'Immaculée conception et y avait inséré un « Je vous salue Marie ». « On assiste aujourd'hui à un appauvrissement de la laïcité, constate le philosophe Paul Thibaud. Elle devient négation. Or une laïcité qui fait le vide ne saura pas répondre aux nouveaux défis posés par l'islam. »

Ces faits de société, aussi différents soient-ils, obligent élus et juristes à de nouvelles réflexions sur la laïcité. D'autant que ce concept aussi plastique que celui de « République » est unanimement brandi par l'ensemble de l'échiquier politique. « On s'est rendu compte durant le débat sur la burqa ou après le discours de Nicolas Sarkozy au Latran ou à Riyad [sur la laïcité positive] que l'on avait besoin d'être au clair sur l'essentiel », reconnaît Jean Glavany, spécialiste de la laïcité au PS. Une gageure dans une formation qui, sur le voile intégral, n'a pas su dégager une position commune.

Chez les socialistes, tous ne partageant pas l'attitude de M. Valls,

jugé offensif sur les questions de laïcité. Certains s'inquiètent d'une surenchère législative. A la suite de l'affaire de la crèche Baby Loup, la volonté de M. Valls d'élargir le principe de neutralité et de laïcité en interdisant tous signes religieux dans les structures accueillant des enfants laisse perplexe. « Faudra-t-il interdire les croix dans les écoles catholiques ? », s'interrogent certains.

Peu suspect d'accommodement avec la laïcité, l'ancien grand maître du Grand Orient de France, aujourd'hui président de l'Observatoire international de la laïcité, Jean-Michel Quillardet, craint aussi qu'« une législation uniquement répressive ne se révèle contre-pro-

ductive et n'alimente des crispations inutiles ». Il s'inquiète surtout d'une instrumentalisation du principe de laïcité par les extrémistes, notamment de droite. « La défense de la laïcité ne doit pas servir à exprimer une xénophobie et un racisme anti-musulman », prévient-il.

Le discours du FN qui, à l'instar de ses homologues européens, mène un combat contre « l'islamisation de la société », ou les positions d'une association telle que Riposte laïque semblent lui donner raison. La laïcité s'y entend uniquement comme la « catho-laïci-

« On assiste à un appauvrissement de la laïcité. Elle devient négation »

Paul Thibaud
philosophe

té », communément admise par l'imaginaire national durant des décennies.

« La laïcité n'a jamais consisté à « respecter toutes les religions », peut-on lire sur le site de Riposte laïque en réaction, indignée, à l'interdiction de la crèche de Noël. « Certaines ne sont pas respectables. La laïcité ne consiste pas davantage à étouffer nos traditions sous prétexte qu'elles ont quelque lien (...) avec le christianisme. »

Soucieux de ne pas limiter leur réflexion aux seules questions posées par l'irruption des pratiques musulmanes, les socialistes entendent eux s'interroger sur l'attitude de « l'Eglise catholique face à la recherche sur les embryons » ou « les contestations de cours de sciences de la part d'élèves évangéliques ». Une manière de ne pas « stigmatiser » uniquement le potentiel électoral musulman. ■

Stéphanie Le Bars